VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT AIDER MON FRÈRE À SE DÉCIDER DE SE SOIGNER DE L'ALCOOLISME ?

Par Profil supprimé Postée le 10/10/2013 22:40

Mon frère est alcoolique. Il y a 10 ans, il a accepté d'effectuer une cure de désintoxication mais il a rechuté aussitôt après les 3 semaines de cure. Il a toujours été un consommateur d'alcool mais sa consommation s'est considérablement accrue après le décès de son épouse qui n'avait alors que 36 ans. Il en est arrivé à ne plus savoir marcher au point de ne plus être capable de bouger de son fauteuil même pour uriner (il utilise un seau) . C'est devenu dramatique et dangereux pour lui-même. Son médecin traitant dit ne pouvoir rien faire car mon frère ne veut pas se soigner. Seulement ma mère et moi pensons que cela devient de la non assistance à personne en danger. Voir mon frère dans un tel état et ma mère de 75 ans souffrir de voir son fils se dégrader à ce point, cela me désole et me chagrine énormément. Nous sommes impuissants, même le médecin ne peut rien faire. Il dit que mon frère doit en arriver à se blesser pour pouvoir le faire hospitaliser. Ma mère et moi en sommes arrivés à ce constat : il est urgent qu'il soit pris en charge, qu'il se trouve dans un 1er temps, dans un milieu médicalisé pour se sevrer puis pouvoir suivre une nouvelle cure et surtout une post cure qui lui donnerait plus de chance de s'en sortir. Pouvez-vous m'aider à frapper à la bonne porte et qu'enfin nous puissions trouver des personnes compétentes, réactives. Il doit bien y avoir des solutions.
Merci d'avance pour votre aide.

Mise en ligne le 14/10/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre désarroi face à la situation difficile de votre frère. Vous vous demandez comment faire en sorte de le faire soigner alors même qu'il ne le souhaite pas. Votre médecin vous dit qu'il ne peut rien faire tant que votre frère ne sera pas d'accord, et, aussi douloureux que ça puisse être, c'est effectivement le cas. Quel que soit le professionnel contacté (médecin de ville, médecin spécialisé, centre de cure...), si la personne ne demande pas d'aide, tout ce qui pourra lui être proposé risque fort d'être vain.

Nous supposons que cela dure depuis longtemps, et qu'il y a maintenant urgence pour vous à ce que quelque chose change. Nous entendons aussi votre impression de "non assistance à personne en danger" et c'est exactement le ressenti qu'ont beaucoup de proches face à quelqu'un qui boit et qui ne veut pas arrêter. Les personnes "compétentes" et "réactives" que vous cherchez seront toujours impuissantes face à quelqu'un qui ne veut pas l'aide qu'on lui propose. Apprendre à vivre sans alcool nécessite un travail psychologique qui ne peut se faire sous la contrainte, ou parce que les autres insistent pour qu'on le fasse. Cela doit être une démarche personnelle, et personne ne peut savoir ou décider quand ce déclic aura lieu.

Dans ce genre de situation et dans cette attente, il est parfois nécessaire pour l'entourage de pouvoir dire que c'est trop difficile, que ça dure depuis trop longtemps et qu'on ne sait plus comment faire... Non pas pour trouver une solution miracle, qui de toute façon n'existe pas, mais pour se sentir entendu et soutenu dans la difficulté que l'on traverse. Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) reçoivent les personnes de l'entourage lorsque les choses deviennent trop difficile à supporter. Il existe également des groupes de paroles dédiés à l'entourage des personnes alcoolodépendantes. Nous vous proposons quelques adresses en fin de message et vous encourageons, vous et/ou votre mère, à solliciter ces lieux et ces personnes, si vous en ressentez le besoin.

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écoutant prendre le temps de voir, avec vous, ce qui se passe.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LA ROSE DES FLANDRES

5 rue de la Gare
59270 BAILLEUL

Tél : 03 28 42 28 48
Site web : www.cedragir.fr/page-0-0-0.html
Accueil du public : Sur rendez-vous.
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, tous les jours.
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Répondeur le jeudi matin et le vendredi après midi .

Consultations le mercredi après-midi jusque 18h30.
Substitution : Sur rendez-vous toute la journée.
COVID -19 : Mise à jour JUILLET 2022: Respect des gestes barrière et du protocole sanitaire.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Groupes de parole pour l'entourage